



STIFTUNG für BÄREN · Worbis · Duderstädter Allee 49 · 37339 Leinefelde

EVALUATION DES CONDITIONS DE DETENTION DES ANIMAUX DU ZOO DE L'ORANGERIE A STRASBOURG

Nous, FONDATION pour les OURS, sommes une fondation allemande s'étant fixé comme but d'aider tous les ours, loups et lynx en détresse, en proposant des solutions alternatives de détention et de placement.

Nous gérons depuis 20 ans des espaces naturels (plus de 15 ha), dans lesquels nous recueillons des ours et des loups (venant de cirques ou de zoos) et auxquels nous permettons de mener enfin une existence conforme aux besoins de leurs espèces. Il existe en Allemagne 2 projets connus sous le nom de « Parc Alternatif des Loups et Ours » (Alternativer Wolf und Bären Park).

Nous sommes opposés à toute forme de reproduction d'animaux sauvages en captivité, car nous considérons que même les meilleures conditions de détention demeurent des conditions de vie en captivité qui, en rendant toutes les espèces d'animaux dépendantes de l'humain, ne peuvent que conduire à la dégénérescence de leur instinct sauvage.

Nos installations sont de fait uniquement destinées à accueillir des animaux qui, jusqu'à leur mort, n'auraient eu aucune chance de pouvoir être relâchés dans leur milieu naturel.

Nous participons, en tant que spécialistes des espèces sauvages, à un groupe d'études sur le lynx en Thuringe. Le lynx a été réintroduit au centre de l'Allemagne, à Harz, et étend à présent son territoire à de plus vastes régions.

Notre fondation a mis en place un bus d'information pour présenter le plus petits des félins vivant en liberté (cf notre magazine Bärenspur, 1 et 2 / 2015).

Un groupe stratégique a également été créé, constitué de représentants des administrations, de groupes de pression, de fédérations de chasseurs et de protecteurs des animaux, tous travaillant de concert pour collecter des données sur les populations de lynx, aider à leur protection et informer le public.

Nos parcs ont à ce jour accueilli plus d'1,5 million de visiteurs. Nous supposons que tous ne sont pas particulièrement sensibilisés à la cause animale. Un très grand nombre repart cependant avec une vision nouvelle et très critique sur les conditions de détention des animaux dans d'autres structures que les nôtres. Certains de nos visiteurs ont également eu l'occasion de visiter le zoo de l'Orangerie à Strasbourg, et sont d'autant plus effarés que puissent perdurer de telles formes de captivité.

STIFTUNG für BÄREN
Duderstädter Allee 49
37339 Leinefelde - Worbis
Tel: +49 / 03 6074 - 2009 - 0
Fax: +49 / 03 60 74 - 2009 - 19
Home: www.baer.de
E-Mail: stiftung@baer.de

Projekte:
Alternativer Bärenpark
Worbis

Alternativer Wolf- und Bärenpark
Schwarzwald

Luchs – Nord Thüringen

E-Mail: info@baer.de

Thüringer Tierschutzpreis	2001
Hasseröder Umweltpreis	2002
Tierschutzpreis des hr 3	2006

Deutschland
Land der Ideen



Ausgewählter Ort 2010

Bankverbindungen:

Volksbank Eichsfeld Mitte e.G.
IBAN: DE98 2606 1291 0024 374;
BIC: GENODEF1DUD

Zürcher Kantonalbank
IKBAN CH53 0070 0112 7001 17;
BIC: ZKBKCHZZ80A



Une analyse de l'ensemble des éléments en notre possession a été effectuée par des experts qualifiés, qui ont ainsi pu se forger une opinion :

- Dr Schröder-Frank, des services vétérinaires de la sous-préfecture de Freudenstadt (Bade-Wurtemberg)
 - Dr Sieder, vétérinaire associé à notre parc de Schapbach
 - Dr U. Richter, éthologue
- ainsi que les employés des 2 projets gérés par la Fondation :
- Mme S. Schröder, diplômée en biologie
 - Mme H. Lindemann, diplômée en biologie
 - Mme S. Grabrecht, chargée de mission pour le lynx, soigneur animalier
 - Mme N. Müller, diplômée en sylviculture, chargée de mission pour le loup
 - Mr B. Nonnenmacher, directeur du Parc Alternatif des Loups et Ours de Forêt-Noire

Enfin, mon estimation en tant qu'ingénieur en économie, technicien de parc zoologique et spécialiste des animaux sauvages, Mr R. Schmiedel, ayant réalisé un enregistrement vidéo et pris des photos lors de ma visite au zoo le 10.6.15, afin de les examiner par la suite.

Par principe, en tant que fondation reconnue d'utilité publique pour la protection animale, nous en arrivons à la conclusion que le zoo de l'Orangerie doit impérativement être totalement restructuré dès 2016, pour permettre à l'ensemble des animaux d'être placés dans des structures respectant leurs besoins physiologiques.

Abstraction faite de la manière indigne dont les animaux sont maintenus en cage, sur un sol pavé, avec une végétation insuffisante, cette détention ne répond nullement aux standards européens.

La Directive Européenne du 29.3.99 relative à la détention d'animaux sauvages dans les zoos (1999/22/CE) obligeait les états membres de l'Union à s'y conformer au plus tard en 2002.

Cette directive vise à protéger la faune sauvage et préserver la biodiversité, en invitant les états membres à élaborer dans leur droit national des mesures concernant l'octroi des licences et la réalisation d'inspections régulières dans les zoos.

La France est soumise à cette directive.

Par conséquent, pour l'obtention d'une licence, les zoos sont tenus de :

- participer à la recherche dont les avantages bénéficient à la conservation des espèces et à l'échange d'informations en matière de conservation des espèces et à la reproduction en captivité (repeuplement, réintroduction d'espèces dans les habitats sauvages, etc...)*
- éduquer et sensibiliser le public à la conservation de la biodiversité (renseignements sur les espèces présentées et leurs habitats naturels)*



-détenir les animaux de façon à répondre à leurs besoins biologiques et à assurer la conservation des différentes espèces (aménagement des enclos selon l'espèce, soins vétérinaires adaptés, nutrition, etc...)

-empêcher que certains animaux ne s'échappent afin d'éviter d'éventuels dangers écologiques pour les espèces indigènes, et empêcher l'introduction d'organismes nuisibles extérieurs

Ces conditions, hormis partiellement dans le point numéro 4, ne sont PAS remplies à Strasbourg !!!

« L'observation scientifique des animaux détenus dans les zoos a permis de mettre en évidence des troubles du comportement qui peuvent être considérés comme la conséquence de leurs conditions de détention.

Le vétérinaire Jörg Luy fait remarquer que les zoos sont dans l'incapacité d'offrir, pour beaucoup d'espèces, un environnement suffisamment stimulant et adapté à leurs besoins. Si on s'en réfère au respect des besoins biologiques des espèces, la captivité est éthiquement inacceptable » (Wikipedia)

En tant que fondation, nous approuvons ce principe.

Il est utile de mettre en parallèle le cas du zoo de l'Orangerie et la vidéo de Born Free <https://www.youtube.com/watch?v=v-TFCqFY6dw>

Ces conditions de détention épouvantables à proximité immédiate du Parlement Européen montrent à quel point la direction du zoo et les équipes municipales qui ont au fil des ans subventionné son activité sont éloignées des normes européennes citées plus haut.

L'espace vital dont les animaux ont besoin n'est absolument pas pris en considération.

L'affirmation que les soigneurs s'occupent d'eux avec amour n'empêche pas de douter des sentiments des employés à l'égard des êtres vivants placés sous leur protection.

Tous les animaux subissant ces conditions de vie sont quotidiennement présentés au public et traités sans respect ! Les confiner dans un espace aussi réduit, en les rendant aussi dépendants de l'homme, relève déjà de la maltraitance !

Notre FONDATION se tient prête à apporter son expertise, et l'aide pour le placement des animaux.

Nous pourrions assurer la prise en charge des lynx, en transformant un de nos enclos de Forêt-Noire en espace Ours/Lynx (sous réserve d'un soutien financier).

Nous n'établissons pas d'attestation distincte pour chacune des espèces détenues à Strasbourg, considérant que la protection animale doit avoir en France la même signification qu'en Allemagne, et devrait être de fait pareillement garantie par le cadre législatif.



Nous recevons de nombreux témoignages accablants sur la façon dont les animaux sont détenus dans ce zoo.

Nous ne souhaitons pas nous opposer à une détention des animaux à visée scientifique, mais mettre en évidence l'archaïsme des conditions de détention pratiquées à l'Orangerie, parfaitement indignes de la ville siège du Parlement Européen !

Les personnes évoluées n'acceptent plus de nos jours que des êtres vivants soient traités de la sorte !

Il est de ce fait incompréhensible que les municipalités successives aient soutenu financièrement l'exploitant du zoo. L'image de la ville n'en sort pas grandie, cette situation témoignant au contraire d'une faille dans le domaine de responsabilité des autorités compétentes, et leur incapacité à se conformer à la Directive Européenne 1999/22/CE, sur laquelle nous fondons nos observations.

Nous ne pouvons que saluer la réflexion de la municipalité en place, soucieuse de mettre un terme à la présence des animaux sauvages et exotiques au sein du zoo.

Il apparaît clairement que tous les animaux (hors mini-ferme et parc à cigognes) doivent être placés dans d'autres structures.

Par conséquent, nous demandons le retrait de la licence d'exploitation et l'autorisation de détenir des animaux à l'exploitant du zoo de l'Orangerie, ainsi que le positionnement ferme de la ville de Strasbourg pour mettre un terme aux misérables conditions de captivité de l'ensemble des espèces.

Nos justifications :

Les collaborateurs de la FONDATION pour les OURS, qui travaillent depuis plus de 30 ans au sein d'une unité de recherche sur les conditions de détention des animaux sauvages, sont des biologistes, éthologues et employés de parcs animaliers diplômés. Une équipe d'experts s'est constituée au fil des ans, permettant dans de nombreux cas d'offrir (en Allemagne aussi bien qu'à l'étranger) une nouvelle vie à des animaux maltraités.

Nous avons pu jusqu'à présent prendre directement en charge 27 ours et 19 loups. Mais c'est plus de 300 animaux en détresse que nous avons pu sauver et placer dans des structures adaptées.

Nous recevons chaque semaine de nombreux témoignages sur des cas de maltraitance d'animaux sauvages en captivité, avec une demande d'aide pour ces animaux.

Nous pouvons évaluer les conditions de détention des pensionnaires du zoo de l'Orangerie à Strasbourg après notre visite sur place en juin 2015, l'étude des images visibles sur Internet ainsi que par les informations fournies par de nombreux visiteurs de notre parc en Forêt-Noire.

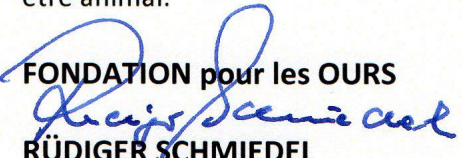


Nous pouvons cependant, si nécessaire, préciser notre évaluation du cas des lynx, et nous serions en mesure de les accueillir dans les meilleurs délais, car il n'y a plus de temps à perdre si l'on veut permettre à ces animaux de vivre quelques années dans un environnement naturel (certes encadré) qui convient à leur espèce.

Nous souhaitons mettre notre compétence à disposition pour trouver les solutions les mieux adaptées à un dénouement rapide la situation.

Pour conclure, nous espérons qu'en ce début d'année 2016 la municipalité de Strasbourg, dans le cadre de sa politique sur la place de l'animal en ville, ainsi que la justice prennent rapidement les mesures qui s'imposent pour le respect du bien-être animal.

FONDATION pour les OURS


RÜDIGER SCHMIEDEL

DIRECTEUR

Schapbach, le 4 janvier 2016

Stiftung für Bären
Worbis
Duderstädter Allee 49
37339 Leinefelde - Worbis
Tel: 03 60 74 / 20 09 - 0
Fax: 03 60 74 / 20 09 - 29
E-Mail: stiftung@baer.de

